



COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN LOISE TORANCHE

Mardi 19 mars 2019 – 18h – FEURS

COMPTE RENDU DE REUNION

Prénom/NOM	Statut	Collectivité	Présence
Véronique CHAVEROT	Titulaire	CCFE	Présente
Georges REBOUX	Titulaire	CCFE	Présent
Christian FAURE	Titulaire	CCFE	Présent
Pascal VELUIRE	Titulaire	CCFE	Présent
Gilles DUPIN	Suppléant	CCFE	Présent
Laurent MIOCHE	Titulaire	CCFE	Excusé
André PUIPIER	Titulaire	CCMDL	Présent
Gilles CHAVEROT	Titulaire	CCMDL	Présent
Daniel FOL	Titulaire	CCMDL	Présent
Anne-Sophie GAUMOND	Animatrice	SMAELT	Présente
Jean-François YVOREL	Titulaire	CCFE	Excusé
Michelle DELORME	Suppléante	CCFE	Excusée
Marc RODRIGUE	Suppléant	CCFE	Excusé
Jean-Pierre BISSAY	Suppléant	CCFE	Excusé
Jean-Luc POYADE	Titulaire	CCFE	Absent
Jean-Luc LAVAL	Suppléant	CCFE	Absent
Simone COUBLE	Suppléante	CCFE	Absente
Fabien PROTIERE	Titulaire	CCMDL	Absent
Guy COQUARD	Suppléant	CCMDL	Absent

Ordre du jour :

- Vote du budget
- Travaux
- Personnel
- Calendrier
- Questions diverses

Vote du budget

Cf. Diaporama

- **Compte de gestion**

Madame la Présidente présente le compte de gestion 2018. Les écritures sont conformes au compte administratif.

⇒ **Délibération : Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité syndical approuvent le Compte de gestion 2018**

- **Compte administratif 2018**

Madame la Présidente ne participe pas au vote. Le compte administratif est présenté :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	394 381.59 €	245 451.81 €
Recettes	444 698.19 €	204 405.63 €
Résultat	50 316.6 €	- 40 046.18 €

⇒ **Délibération : Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité syndical approuvent le compte administratif 2018.**

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche

11, avenue Jean Jaurès- 42110 FEURS

☎ : 04.77.26.31.44 - 📠 : 09.70.32.64.35 - ✉ : smaelt@yahoo.fr

- **Affectation de résultat**

Madame la Présidente présente l'affectation de résultat et propose de reporter 183 702.59 € en section d'investissement.

⇒ **Délibération : Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité syndical approuvent l'affectation de résultat.**

- **Vote du budget**

Véronique CHAVEROT présente les dépenses de fonctionnement inscrites au BP 2019.

Laurence MIOCHE s'interroge sur le budget prévu en charges à caractère général (155 92 €), au regard des faibles dépenses réalisées en 2018 (72 292.07 €).

Véronique CHAVEROT répond que les dépenses liées au fonctionnement général de la structure n'ont que peu évoluées par rapport à 2018. Cette différence s'explique néanmoins par le report d'actions non réalisées en 2018, telles que le suivi qualité de l'eau, certaines formations, et actions de communication, ainsi que par l'intégration de dépenses dites « d'entretien » liées aux travaux rivières, qui étaient jusqu'alors imputées en investissement.

André PUPIER présente les principales modifications apportées au budget en investissement depuis le débat d'orientation budgétaires et les rencontres avec la trésorerie :

- Les dépenses relatives à des travaux réalisés sur des terrains publics seront désormais imputées au compte 2317. Cela impliquera pour les communes de mettre à disposition matériellement et comptablement les biens et le foncier concernés. Ce compte est éligible au FCTVA ;
- Les dépenses relatives à des travaux réalisés pour le compte de tiers seront imputées au compte 45 qui ne permet pas de percevoir le FCTVA. Le compte 4541 est présenté sous forme d'opérations réparties par EPCI. Il s'équilibre en recettes au compte 4542 qui est alimenté par une subvention d'équipement au compte 204.

Les dépenses prévues au BP 2019 se répartissent de la manière suivante :

- Fonctionnement : 595 090 €
- Investissement : 390 552 €

⇒ **Délibération : Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité syndical approuvent le budget primitif 2019.**

- **Contributions des membres**

Au regard des dépenses et recettes prévues au budget primitif 2019, Madame la Présidente d'appeler les contributions suivantes :

- Communauté de Communes de Forez Est : 180 000 €
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais : 45 000 €

⇒ **Délibération : Après avoir entendu cet exposé, les membres du Comité syndical approuvent les contributions 2019.**

- **Etat de l'actif**

Madame la Trésorière de Feurs demande à ce que l'actif du syndicat soit actualisé. Il s'agira donc, soit de :

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche

11, avenue Jean Jaurès- 42110 FEURS

☎ : 04.77.26.31.44 - 📠 : 09.70.32.64.35 - ✉ : smaelt@yahoo.fr

- Sortir de l'actif les biens qui ne sont plus détenus par le SMAELT (ex : les plants pour la pépinière de 2017 ; l'ordinateur portable de 2008) ;
- Grouper / rationaliser les opérations (ex : 4 numéros d'inventaire différents pour l'opération « curage du Chanasson de 2014).

Le travail sera réalisé par les services techniques et administratifs du syndicat en concertation avec André PUIPIER, notamment pour ce qui concerne les dépenses inscrites au compte 2128.

- **Durée des amortissements**

Après échange au sein de l'assemblée, les membres du comité syndical s'accordent sur les durées d'amortissements suivantes :

Imputation	IMMOBILISATION imputation M14	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
		Biens dont la valeur est inférieure à 2 000 € TTC	1
INCORPORELLES			
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels bureautique	2
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	Logiciels applicatifs, progiciels	5
2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
204	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées - biens mobiliers, matériels, études	5
CORPORELLES			
2121	Plantations	Plantations	10
2158	Installations, matériel et outillage techniques, autres	Matériel technique : tronçonneuse, débroussailluse, treuil, perche élévatrice, attelage camion, compresseur, meuleuse	5
2182	Matériel de transport	Véhicules	7
2183	Matériel de bureau et informatique	Matériel informatique : ordinateurs, photocopieur...	5
2184	Mobilier	Bureaux, chaises, armoires, ...	5
2188	Autres immobilisations corporelles	Appareil photo, jumelles	5
2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	Agencements et aménagements réalisés pour les communes et EPCI	10

⇒ **Délibération : Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical valident les durées des amortissements présentées ci-dessus.**

Travaux

Cf. Diaporama

Anne-Sophie GAUMOND présente les travaux en cours sur le Panissières, ainsi que les chantiers à venir sur le Collet et le Bernand.

Gilles DUPIN précise que l'état des berges sur le Collet est préoccupant puisque les riverains ont peu à peu grignotés sur le cours d'eau lui-même au travers de remblais et constructions de murets parfois très proche du lit mineur.

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loise Toranche

11, avenue Jean Jaurès- 42110 FEURS

☎ : 04.77.26.31.44 - 📠 : 09.70.32.64.35 - ✉ : smaelt@yahoo.fr

Anne-Sophie GAUMOND rappelle que la réunion publique de présentation des travaux sur le Collet est prévue le jeudi 21 mars 2019 à 19h, à la salle de l'amicale.

Captages de Balbigny

Cf. Diaporama

Anne-Sophie GAUMOND rappelle le partenariat avec la commune de Balbigny pour porter l'action « mise en défens des berges » sur l'aire d'alimentation des captages de Balbigny.

En effet, après échange avec une visite de terrain avec l'animatrice du contrat de captage et considérant que le SMAELT est compétent pour la mise en défens des berges, il est proposé de porter la maîtrise d'ouvrage de l'action « mise en défens » prévue au contrat et donc de devenir signataire du contrat.

⇒ ***Délibération : Compte tenu de la pertinence d'un tel partenariat entre la commune de Balbigny et le SMAELT et après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical acceptent de porter la maîtrise d'ouvrage de l'action « Mise en défens » et autorisent Madame la Présidente à signer le contrat de captage.***

Personnel

Cf. Diaporama

- **Mise en place du compte épargne temps (CET)**

Anne-Sophie GAUMOND propose de saisir le Comité Technique Paritaire pour créer et mettre en œuvre le Compte Epargne Temps, à la demande de Lionel PEYRUC qui disposait de 17 jours sur son CET lorsqu'il était encore agent à la COPLER.

Après échange au sein des membres de l'assemblée, ces derniers s'accordent pour permettre l'utilisation du compte épargne temps sous forme de congés, pour les agents titulaires et non titulaires et valident la saisine du Comité technique paritaire du Centre de Gestion de la Loire en vue de mettre en place le CET au 1^{er} juillet 2019.

- **Journée de solidarité**

Anne-Sophie GAUMOND rappelle que la journée de solidarité peut être accomplie selon la (ou les) modalités suivantes :

- Travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai,
- Travail d'un jour de RTT tel que prévu par les règles en vigueur,
- Autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congé annuel.

Après échange au sein de l'assemblée, les membres présents s'accordent pour que la journée de solidarité soit accomplie un jour férié précédemment chômé autre que le 1^{er} mai. Idéalement, l'ensemble des agents accomplira la journée de solidarité le même jour.

Questions diverses

Cf. Diaporama

- **Absence de Laurence BRUCHET**

L'arrêt maladie de Laurence BRUCHET est prolongée jusqu'au 29 mars 2019. Elle est remplacée à hauteur de 8h30 par Sandra SUCHAIL les mardis et 8h30 par Pascale ODIN les vendredis.

La situation devenant administrativement lourde à porter, Véronique CHAVEROT se propose pour contacter Laurence BRUCHET afin de connaître son intention sur un possible retour.

- **Equipe**

Anne-Sophie GAUMOND rappelle que l'équipe est actuellement composée de 4 agents, 1 chef et 1 chef d'adjoint :

- 4 agents en CDDI : Cédric ELOI recruté en octobre 2018, Anaïs FOLLIOU et Bruno BONNET recrutés en janvier 2019 et Claude MAURIN recruté le 18 février dernier ;
- 1 chef d'équipe : Lionel PEYRUC, arrivé en poste le 15 février 2019 ;
- 1 chef d'équipe adjoint : Michel BOUCHET (santé fragile – 2 semaines d'arrêt maladie entre fin février et mars).

- **Demande de la commune de Saint-Barthélémy-Lestra**

La commune de Saint-Barthélémy-Lestra a interpellé le SMAELT concernant deux problématiques principales :

- la détérioration d'un pont communal sur la route de Foix
- la déstabilisation d'un passage busé au lieu-dit le Garon.

La commune demande à ce que ces travaux soient intégrés à al programmation 2019. Or, après échange au sein de l'assemblée et considérant que le plan de charge de l'équipe rivières et du technicien de rivières sont d'ores et déjà bouclés, la demande de la commune est rejetée. Néanmoins, Julien GRASSOT, se tiendra à disposition de la commune pour une assistance technique sur les travaux dans la mesure où la commune décide de les réaliser par elle-même.

- **Courrier de la DDT concernant une demande de curage de la Vesne à Pouilly-les-Feurs**

La commune de Pouilly-les-Feurs a formulé une demande de curage du lieu-dit de la rivière la Vesne au niveau du bourg de la commune, suites aux inondations sur le secteur de l'école primaire.

Or, la DDT rappelle à la commune que tout curage est soumis à procédure au titre du code de l'environnement pour les rubriques 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.1.0.

Anne-Sophie GAUMOND rappelle que le contrat territorial prévoit une vieille de l'atterrissement de Pouilly-les-Feurs depuis 2017. Ce dernier a été scarifié en 2017 pour la dernière fois par l'équipe rivières.

Véronique CHAVEROT décide alors de contacter la commune et de proposer une intervention de l'équipe rivières sur l'atterrissement afin de le scarifier.

- **Inauguration du Thoron et demandes de la commune de Haute-Rivoire**

Après échange sur la journée d'inauguration sur le Thoron, Gilles CHAVEROT propose de créer un groupe de travail restreint pour organiser l'évènement.

Il est alors proposé d'aborder l'organisation de la journée d'inauguration en réunion de bureau dans un premier temps, d'identifier les principaux partenaires à associer à la journée et d'organiser dans un second temps des réunions de travail techniques élargies à l'ensemble des acteurs et participants à la journée.

- **Demandes de la commune d'Epercieux-Saint-Paul**

Pascale VELUIRE explique qu'un riverain de la Vesne souffre du mauvais écoulement des eaux pluviales par les fossés dont les exutoires sont condamnés au lieu-dit « la Noue ».

Anne-Sophie GAUMOND répond que le syndicat n'est pas compétent en gestion des eaux pluviales. Néanmoins, l'exutoire évoqué étant un cours d'eau (la Noue), Julien GRASSOT se déplacera sur place et contactera Pascal VELUIRE pour un avis technique sur la situation.

Pascale VELUIRE rappelle également la problématique des ragondins en bords de Vesne. Faute de temps, Anne-Sophie GAUMOND ne s'est pas encore emparée du sujet et devrait initier une rencontre avec les Fédérations de Chasse de la Loire et du Rhône afin d'échanger sur le sujet.

Calendrier

Cf. Diaporama

Prochaine réunion de bureau : Lundi 8 Avril 2019 à 14h

Prochain Comité syndical : Mardi 18 Juin 2019 à 18h

Dans un délai de quinze jours et sans remarques de votre part, ce présent compte rendu sera considéré comme validé.